

MANIFESTE POUR UN COMMUN INTERMITTENT

Hakim Bourfouka

Assoc. **Multitudes** | « **Multitudes** »

2011/2 n° 45 | pages 46 à 54

ISSN 0292-0107

ISBN 9782354800901

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-multitudes-2011-2-page-46.htm>

Pour citer cet article :

Hakim Bourfouka, « Manifeste pour un Commun Intermittent », *Multitudes* 2011/2 (n° 45),
p. 46-54.

DOI 10.3917/mult.045.0046

Distribution électronique Cairn.info pour Assoc. Multitudes.

© Assoc. Multitudes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Manifeste

pour un

Commun Intermittent

Publié en janvier 2011

Travailleurs de toutes les intermittences, instituez-vous !

London

Imprimé dans les bureaux de la Société Hétéronyme d'Intermittents
par Hakim Bourfouka

46, LIVERPOOL STREET, BISHOPSGATE

Un spectre hante le monde du travail : le spectre de l'intermittence. Toutes les puissances de la nouvelle Europe se sont unies en une Sainte-Alliance pour réduire ce spectre au maléfice de la précarité : le directeur général de l'OMC et la Présidente du MEDEF, Jose Manuel Barroso et Dominique Strauss-Kahn, les hérauts de la sociale-démocratie et les contrôleurs zélés de l'ordre administratif.

Quels travailleurs en lutte n'aspirent pas à la visibilité qu'ont connue les intermittents du spectacle? Quel travailleur intermittent n'imagine pas un jour se débarrasser de l'épithète infamante de la précarité?

Il en résulte un double enseignement.

Déjà l'intermittence est reconnue comme une puissance par toutes les puissances européennes.

Il est grand temps que les intermittents exposent à la face du monde entier leurs conceptions, leurs buts et leurs tendances; qu'ils opposent au conte du spectre de la précarité un manifeste pour un Commun intermittent.

C'est à cette fin que des intermittents de diverses professions se sont réunis à Londres et ont rédigé le manifeste suivant, publié en anglais, français, allemand, italien, flamand et danois.

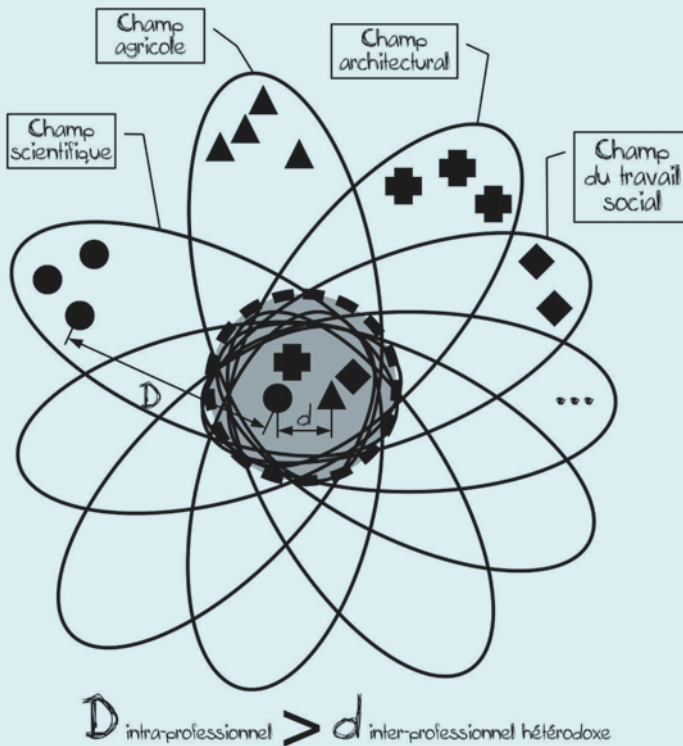
Statutaires et Intermittents

L'histoire de l'intermittence n'a été jusqu'à aujourd'hui que l'histoire des intermittents du spectacle. Depuis 1992, diverses coordinations se sont attachées à faire reconnaître la discontinuité de l'emploi dans le secteur du spectacle en vue d'obtenir un régime de protection sociale adapté (Corsani et Lazzarato, 2008). Ce mouvement marque l'émergence de revendications qui ne correspondent plus à l'ancien modèle de défense des avantages sociaux du compromis fordiste (Moulier-Boutang, 2004). Les luttes engagées depuis le « on ne joue plus » prononcé en Avignon le 7 juillet 2003 jusqu'à l'entrée en vigueur en avril 2007 du nouveau dispositif pour l'indemnisation du chômage et l'aide sociale et professionnelle des artistes et techniciens intermittents du spectacle en recherche d'emploi ne visaient pas à obtenir des emplois à plein temps mais à faire valoir leurs manières de travailler comme légitimes. Si les coordinations ont eu la volonté de généraliser leur combat pour prendre en compte l'ensemble des travailleurs soumis à la flexibilité de l'emploi en dehors du monde du spectacle, il semble que cette rencontre n'ait pas eu lieu. D'une part, les négociations entre l'État et les coordinations, cantonnées au secteur de la Culture, ont imposé une définition restrictive de l'intermittence. D'autre part, aucune organisation collective n'a su se saisir efficacement des potentialités de l'intermittence pour fédérer les travailleurs intérimaires/précaires atomisés toujours plus nombreux dans l'Europe post-fordiste. Aucun syndicat n'a intégré la création d'un droit du travail intermittent comme une revendication centrale.

Mais qui est intermittent? Les discontinuités de revenu et de protection sociale concernent de nombreux travailleurs au-delà du secteur de la Culture. Cette définition extensive remet en cause les anciennes catégories: l'auto-entrepreneur est-il encore un patron? L'intérimaire un ouvrier? Le vacataire un fonctionnaire? Tous sont considérés comme des travailleurs précaires et de ce fait politiquement déconsidérés puisqu'ils se doivent d'être entièrement tendus vers l'acquisition d'un statut professionnel qui leur

permettrait d'échapper à leur condition. Cette classe en soi regroupe des travailleurs qui sont encouragés à mettre en place des stratégies individuelles les empêchant de parler comme-un. La question devient alors : comment faire en sorte que le travailleur occasionnel du bâtiment se reconnaisse dans le maître auxiliaire de l'Éducation Nationale? Le cotisant de solidarité en agriculture dans la sage-femme libérale? Le traducteur pigiste dans l'attaché temporaire d'enseignement et de recherche? Les architectes non affiliés à leur Ordre dans le graphiste freelance? L'éducateur spécialisé toujours déplacé dans le charpentier intérimaire? Et l'intermittent du spectacle dans tous ceux là?

Distances relatives entre les manières de travailler



Tous ces statuts professionnels hétérogènes sont des pré-statuts, incomplets par nature, dans l'attente d'une entrée dans le monde du travail sans cesse repoussée. Au-delà de la diversité des domaines d'activité, cette population d'actifs intermittents partage pourtant, presque malgré elle, des pratiques communes. À tel point qu'on peut se deman-

der s'il n'y a pas une moins grande distance entre deux non statutaires dans deux domaines professionnels différents qu'entre un statutaire et un intermittent du même domaine. Il est plus évident pour une association d'architectes de travailler avec des éducateurs spécialisés sur un projet qui prenne en compte la discontinuité liée à leurs activités respectives (Esca, 2010), que de travailler avec un cabinet classique qui impose un cadre statutaire dans lequel il est difficile ou impossible de s'insérer (règles juridiques, ballet politique, distinctions culturelles...). La structure actuelle du monde du travail oblige les travailleurs précaires à ne jamais faire valoir les potentialités de leur mode de production, renonçant à ce que Pascal Nicolas-Le Strat appelle la *constitution intermittente de leur activité* (Nicolas-Le Strat, 2004). L'espace dans lequel évolue cette population d'actifs intermittents est structuré par les anciennes divisions du travail qui relèguent les fractions dominées scolairement vers les agences d'intérim et les fractions dominantes vers les associations loi 1901 et les réseaux professionnels en ligne. Cet émiettement empêche toute revendication sociale unitaire.

L'enjeu est de requalifier cet espace sur le modèle d'un *micro-bassin de travail immatériel* (Nicolas-Le Strat, 2004) : délimiter un territoire qui ne soit pas lié à un secteur professionnel ni à une politique publique spécifique, pour rendre visible les intermittents et multiplier les possibilités de rencontres. Ce territoire est celui des travailleurs précaires habités d'un doute radical sur les enjeux de leur champ professionnel ; celui dans lequel la légitimité des pratiques dominantes n'est plus assurée. En introduisant la question des manières de faire au cœur des rapports de production, les intermittents peuvent neutraliser ce et ceux qui les isolent. Cela instituerait un nouveau partage du travail et ouvrirait un nouvel espace de l'action politique. Les luttes des intermittents du spectacle ont déjà envisagé de l'aménager en Coordination, structure devant garantir l'initiative, l'invention, le refus des hiérarchies et la composition de relations a-symétriques entre singularités (Lazzarato, 2004). Ces combats ne visent plus la représentation d'un groupe déjà existant mais l'expression d'un devenir collectif. Rejetant la figure du combattant syndical, la forme politique de la Coordination définit depuis 2004 l'activité militante comme une capacité à s'engager et à se dérober à la fois (*Ibid.*). Mais aussi novatrice soit-elle, cette redéfinition de la militance contemporaine par les intermittents du spectacle montre aujourd'hui certaines limites quand à son efficacité politique réelle (Fouteau, 2010). La volonté de sortir d'un rapport de force classique de type salarial ne suffit pas à changer les conditions matérielles du travail, et faute de puissance politique, les expérimentations menées sont menacées de devenir des « expériences en petit qui échouent naturellement toujours » (Marx, 1848). Pire, le risque est de participer à la dissolution des antagonismes de classes. Faisant de nécessité vertu, l'intermittent du spectacle échappe à l'assignation de travailleur pauvre, mais échoue à fédérer les autres travailleurs sans-statut. L'inter-mutant reste une figure rhétorique petite-bourgeoise¹.

Instituer le commun

Pourtant, de nombreux travailleurs situés en dehors de l'entreprise culturelle ont développé des stratégies pour prendre au sérieux l'injonction des managers les enjoignant à s'impliquer toujours plus intensément sans leur laisser les moyens de décision. Les

1 www.cip-idf.org/article.php3?id_article=19, consulté le 5 janvier 2011.

initiatives de ces multiples coordinations ont ouvert de nouvelles formes de coopération dans le travail, mais sans parvenir à les pérenniser (Rozenblatt, 1994). Afin de créer les conditions de possibilité d'une telle réorganisation sociale, celles d'un nouvel « agir conjointement » dans le travail, il faut rechercher et expérimenter une organisation combinant simultanément la liberté d'expression coordonnée et le pouvoir instituant de la représentation syndicale. En d'autres termes, il ne faut pas jeter le bébé de l'institution avec l'eau du bain des anciennes organisations.

Une institution pour quoi faire?

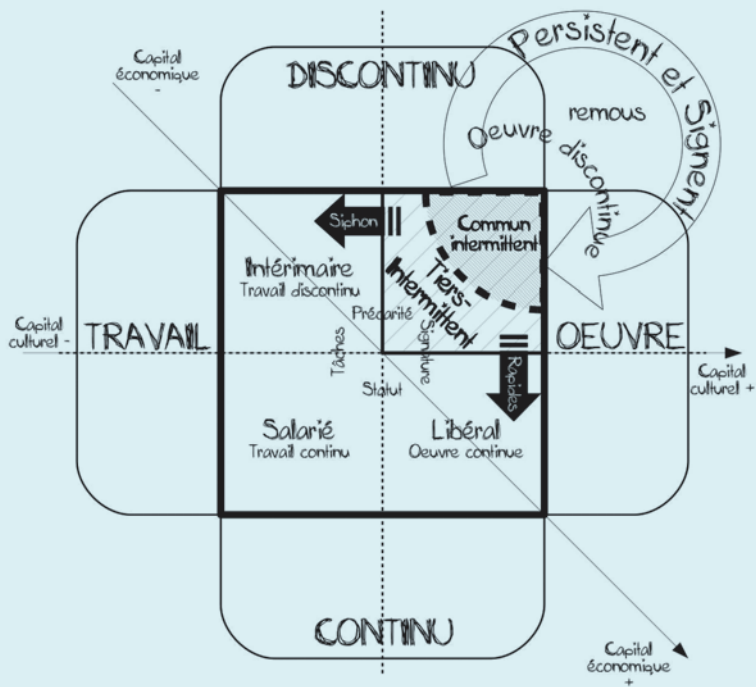
Instituer, c'est délimiter. Assigner une appartenance, diviser le monde en catégories, définir des attentes, fixer des règles, sont autant d'actes de pouvoir générant des rapports de domination au sein des collectifs. Certes, un collectif qui se soustrait à ce travail reste ouvert à toutes les *adhésions*, ce qui rend ses potentialités infinies, mais il se prive de la puissance d'*identification* à un Commun. Le refus des catégories existantes n'impose pas le rejet de toute forme de catégorisation. Délimiter un collectif, c'est aussi se donner les moyens de rassembler, d'obliger, de protéger. Instituer un Commun intermittent, c'est créer un dispositif concret qui assure la continuité des pratiques au-delà de la discontinuité des revenus, qui défend contre les ajustements sociaux et administratifs imposés par le monde du travail, qui prévient de la versatilité des politiques publiques, qui garantit la solidarité à l'intérieur du collectif et qui renforce la légitimité de cette démarche expérimentale.

Avec qui?

Ce Commun intermittent ne se définit pas seulement par la discontinuité du travail et des revenus mais aussi par la prétention à produire une œuvre. La distinction travail/œuvre permet de différencier ce qui est perpétuellement produit pour être consommé immédiatement de ce qui est ponctuellement créé pour durer dans le monde (Arendt, 1961). En partageant le monde du travail selon ces deux axes, continuité/discontinuité de l'activité et travail/œuvre, le dispositif du Commun intermittent institue quatre catégories: l'intermittent, l'intérimaire, le salarié, le libéral. Le rapport continu/discontinu oppose les travailleurs non statutaires (intérimaires et intermittents) aux travailleurs statutaires (salariés et libéraux). Le rapport travail/œuvre oppose les travailleurs relativement interchangeables (intérimaires et salariés) aux travailleurs dont l'activité met en jeu leur signature et leur réputation (intermittents et libéraux). Ces quatre catégories polarisent l'espace des manières de travailler plutôt qu'elles ne réifient le monde du travail en tant que tel². Opposé terme à terme au salarié, l'intermittent est toujours susceptible d'échouer à faire valoir son œuvre (devenir-intérimaire) ou de réussir à en tirer un statut permanent (devenir-libéral). Du fait de sa fragilité et/ou de ses aspirations, le travailleur intermittent hétérodoxe dans son domaine professionnel est le plus exposé à ces glissements, ce qui participe de la difficulté à coordonner et représenter un Commun intermittent.

2 Cette partition génère des stratégies de déplacement et de requalification (ex: l'intérimaire qui se fait un nom et un statut du fait de sa compétence spécifique), tout comme elle autorise des formes de déclassement (ex: l'intermittent qui ne parvient pas à se faire un nom et se tourne vers l'usine ou le bureau).

Structure de l'espace des manières de travailler



En obligeant, en rassemblant et en protégeant, le dispositif à mettre en place doit rendre la condition d'intermittent moins coûteuse socialement. Il doit matérialiser le remous créatif qui se crée à la confluence des courants nés du choix de l'oeuvre et du choix de la discontinuité. Cette institution crée un Commun pour lequel les intermittents persistent et signent.

Quelle forme lui donner ?

En recherchant la mise en commun des pratiques et non plus des seules revendications, la nouvelle forme institutionnelle entend échapper à l'alternative du syndicat ou de la coordination, autrement dit, à l'opposition entre siège social et réseau. À la concentration fordiste des moyens de production sur un même site, elle n'oppose pas leur dilution dans un espace immatériel, mais propose une reconcentration des activités professionnelles intermittentes sur la base des manières de travailler communes. C'est un lieu dans lequel chaque membre du collectif se contraint à une auto-objectivation en donnant régulièrement à voir ses pratiques aux autres membres. Cet

investissement de temps et d'énergie ne se fait pas pour un hypothétique partage des connaissances mais en vue de renforcer les capacités de chacun à subvertir les orientations dominantes de son champ professionnel spécifique. En créant des auteurs collectifs transversaux à différents types d'œuvre, l'institution procure un surcroît de légitimité à la signature des intermittents : un même nom attaché à des « produits » aussi différents qu'un article scientifique, un gigot d'agneau, une scénographie, un accouchement à domicile, une charpente, la traduction d'un livre, un accompagnement social, une éolienne nomade, fait rejaillir le prestige de l'un sur les autres. Cette mise en commun compense le déficit de renommée dû à l'acceptation généralement infâmante de la discontinuité dans le travail (Bourfouka, 2010)³.

Le Commun intermittent s'institutionnalise en une Société Hétéronyme d'Intermittents (SHI) : un lieu à l'abri de la promotion libérale, pour relativiser la quête d'un statut légitime, et du déclassement intérimaire, pour garder le souci de produire une œuvre ; un lieu où grandi(ssen)t un ou plusieurs auteurs collectifs, dans lequel chaque membre peut se reconnaître et se faire connaître ; un lieu pour forger un style commun à partir de manières de faire hétérogènes mais homologues. Sorte de zone franche, de label, et de pépinière, la SHI récupère les mots du maître pour reconfigurer l'espace des manières de travailler.

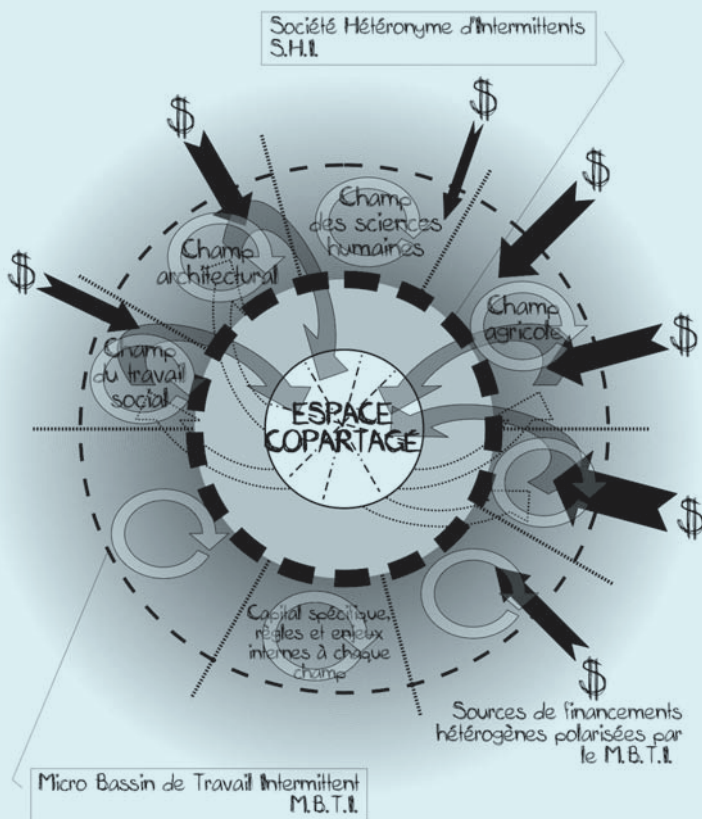
Qu'y faire ?

Se réunissant régulièrement, ce qui donne un point d'ancrage au bassin de travail immatériel auquel ils appartiennent, les membres de la SHI actualisent leurs manières respectives de se débattre dans les remous de l'œuvre et de la discontinuité. La *collectivisation* du capital relationnel maximise les chances de bénéficier des différents types de financement inhérents à l'intermittence (appels à projets, mécénats, chantiers, subventions, marchés publics). La *confrontation* des points de vue professionnels sur les problèmes particuliers encourage la démarche réflexive et garantit l'ouverture relative de chaque domaine d'activité à des considérations qui lui sont étrangères (comment l'agriculteur appréhende-t-il le travail du sociologue ? Le charpentier celui de la sage-femme ?). Le *partage* d'un moment de connivence, de bienveillance, de générosité rompt avec la course quotidienne à la renommée en donnant la force et le désir d'y retourner.

Prenant au sérieux l'importance donnée aux échanges immatériels dans le développement du capitalisme cognitif, la SHI convertit les interactions entre les membres en monnaie sonnante et trébuchante. Le temps pris pour les discussions formelles et informelles devient un temps de travail en soi et non plus un temps de chômage actif. Après la création d'un compte bancaire, la SHI prélève 10% des revenus mensuels de chacun pour les redistribuer également. Ce faisant, elle ne se conforme pas à un principe de charité mais répond à l'adage selon lequel « tout travail [même cognitif] mérite salaire ». Ce n'est qu'un juste retour des choses : le travail collectif au sein de l'institution contribue à la renommée de chacun des membres, et par conséquent à leurs profits économiques éventuels.

³ Intermittents du spectacle et pigistes entretiennent un rapport très différent aux périodes de chômage (et de travail), ce qui rappelle qu'il faut tenir compte des spécificités de chaque champ professionnel (Pilmis, 2010).

Déterritorialisation et reterritorialisation des champs professionnels dans l'espace copartagé d'une SHI



Pour démultiplier les effets de la collectivisation, de la confrontation et de l'émulation, les réunions doivent être couplées avec la concentration des activités dans un lieu commun. L'organisation d'un espace copartagé entre les différents membres de la SHI permet, dans le même mouvement, de poser des questions concrètes sur l'existence du Commun intermittent et de mettre en œuvre des solutions pratiques. À l'inverse du bassin de travail immatériel non institué où les intermittents œuvrent dans l'ombre, cette expérimentation politique rend visible localement les intermittents à l'ouvrage. Elle oblige à repenser une manière de faire cohabiter les différentes professions, déterritorialisées grâce à l'intermittence, et reterritorialisées dans ce lieu commun. L'agencement de l'espace est tributaire des exigences professionnelles des participants (bruit, volume de stockage, accès, connexion, confort, esthétique) et du niveau variable d'investissement

des membres dans l'institution (selon la valeur des revenus et l'intérêt à la collectivisation des outils de travail). A minima, une SHI localisée finance les charges courantes de l'espace copartagé (loyer, taxe d'habitation, eau, électricité, internet, téléphone).

Avec quels effets ?

Expérimentation politique, la SHI ne constitue ni un modèle pour instituer une coordination ni une « expérience en petit ». Elle est une tentative datée et localisée pour que les travailleurs intermittents qui le souhaitent puissent pérenniser leurs pratiques sans être pris dans les siphons du déclassé ou les rapides de la promotion libérale.

Par l'institution, les manières des uns et des autres convergent jusqu'à créer un style commun. La production de ce style n'est pas laissée à l'arbitraire du déjà-là mais doit être prise en charge par la SHI elle-même pour réunir les conditions objectives de formation d'un sens pratique intermittent *pratiquement* objectif.

Pour en finir avec le Tiers-Intermittent, ce collectif auto-institue le Commun Intermittent comme son esprit de corps. C'est un espace de collaboration délimité et réglé qui renforce l'autonomie des pratiques intermittentes, aiguissant les compétences de chacun à l'intérieur de son champ professionnel et inversant le rapport de force politique global. Le Commun intermittent s'immisce dans le jeu de dupes qui oppose les syndicats exsangues et les institutions de l'ordre néo-managérial.

Au moment où les Corps d'État néo-libéraux sont sur le point de triompher des Corps fatigués des salariés et des Corps désarticulés des intérimaires, l'arrivée d'une co-horde d'intermittents pourrait bien changer la donne. Sans intériorité, elle ne craint pas l'épuisement de la représentation; sans programme, elle ne redoute pas la dispersion de l'expression; sans idéal, elle n'offre aucune prise discursive aux sirènes libérales. Corps sans Organes, la co-horde des intermittents entre dans le combat sans autre arme que son style.

Travailleurs de toutes les intermittences, instituez-vous !

Bibliographie

- Arendt H.**, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Presses Pocket, 2002 (1961)
- Bourfouka H.**, « Des rives précaires de la recherche », in *Multitudes* 39 (2009), pp. 84-89
- Corsani A. et Lazzarato M.**, *Les intermittents et précaires*, Paris, Amsterdam, 2008
- Esca**, « Partager les fragments : les expérimentations architecturales et sociales de la place », in *Lieux Communs*, 13 (2010)
- Fouteau C.**, « La mairie de Paris cherche à faire craquer la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France », in *Mediapart*, 24 décembre 2010, en ligne
- Lazzarato M.**, « La forme politique de la coordination », in *Multitudes* 17 (2004), pp. 105-114
- Marx K. et Engels F.**, *Le manifeste du Parti communiste*, Pantin, Le Temps des cerises, 2009
- Moulier-Boutang Y.**, « L'intermittence, la richesse et l'impôt. Sur la crise de l'UNEDIC et au-delà », in *Multitudes* 17 (2004), pp. 97-104
- Nicolas-Le Strat P.**, 2005. *L'expérience de l'intermittence. Dans les champs de l'art, du social et de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2005
- Pilmis O.**, « Protection sociale, structures marchandes et temporalité de l'activité. Pigistes et comédiens face à l'assurance-chômage », in *Sociologie* 2 (2010), pp. 215-233
- Rozenblatt P.**, « Vers de nouvelles formes de coopération dans le travail », in *Futur Antérieur*, numéro spécial – Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale, septembre 1994, en ligne